



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 28 mars 2019

n° 047-19 C

Objet : RD - Décision modificative d'affectation des résultats 2018 du Syndicat d'aménagement et de gestion d'Aillons-Margeriaz repris au titre de l'année 2018 dans le budget général de Grand Chambéry

- date de convocation le 22 mars 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-huit mars à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevarde, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 56

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Walter Sartori
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 17

de Philippe Bard à Aloïs Chassot - de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Benoît Cerino à Bernadette Laclais - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Christine Dioux à Christian Papegay - de Jean-Pierre Fressoz à Pierre Hemar - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Anne Manipoud à Driss Bourida - de Dominique Mornand à Isabelle Rousseau - de Benoît Perrotton à Jean-Maurice Venturini - de Anne Routin à Christiane Boisselon - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffenat à Sylvie Koska - de Alexandra Tumar à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillemet à Luc Berthoud

• conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Luc Meunier - Damien Regairaz - Jean-Pierre Ruffier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 28 mars 2019

délibération n° 047-19 C

objet **RD - Décision modificative d'affectation des résultats 2018 du Syndicat d'aménagement et de gestion d'Aillons-Margeriaz repris au titre de l'année 2018 dans le budget général de Grand Chambéry**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances, des transferts de charges, de l'organisation des services et du droit des sols, indique que les services du Trésor public n'ont pas été en mesure de solder les comptes du Syndicat d'aménagement et de gestion d'Aillons-Margeriaz durant l'année civile 2018 du fait de problématiques techniques liées à l'application Hélios.

Aussi, et à titre exceptionnel, le Préfet autorise la reprise des résultats 2018 du Syndicat d'aménagement et de gestion d'Aillons-Margeriaz dans le budget général 2018 de Grand Chambéry par décision modificative exceptionnelle.

Il est donc proposé d'approuver la décision modificative suivante au titre de l'exercice 2018.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		002	RESULTATS DE FONCTIONNEMENT	- 115 300,22
012	CHARGES DE PERSONNEL				
014	ATTENUATION DE PRODUITS		70	PRODUITS DES SERVICES	
66	CHARGES FINANCIERES		013	ATTENUATION DE CHARGES	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		73	FISCALITE	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION		74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	
68	DOTATIONS ET PROVISIONS		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	115 300,22
042	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		042	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	
	TOTAL	-		TOTAL	-
					-
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
001	RESULTATS D'INVESTISSEMENT	- 252 650,67	001	RESULTATS D'INVESTISSEMENT	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
			021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- 252 650,67
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES		26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
040	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		040	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	
041	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION		041	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	
	Sous TOTAL HORS PROGRAMMES	- 252 650,67		Sous TOTAL HORS PROGRAMMES	- 252 650,67
	TOTAL	- 252 650,67		TOTAL	- 252 650,67
					-

Vu l'avis de la commission des finances du 19 mars 2019,

Vu l'avis du Trésorier principal municipal de Grand Chambéry,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 047-19 C

Objet de l'acte : RD - Décision modificative d'affectation des résultats 2018 du Syndicat d'aménagement et de gestion d'Aillons-Margeriaz repris au titre de l'année 2018 dans le budget général de Grand Chambéry

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 4 - Décisions modificatives

Date de l'acte : 28 mars 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190328-lmc1H21845H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21845H1

Date de transmission en Préfecture : 08 avril 2019

Date de réception en Préfecture : 08 avril 2019